



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Formation des opticiens

Question écrite n° 3356

Texte de la question

M. Thibault Bazin alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la nécessité de faire évoluer la formation des opticiens. En effet, alors que le tronc commun de la formation des opticiens est un BTS dont la maquette est restée inchangée depuis 1997, ce système ne semble plus adapté à la recherche d'un cadre « licence-master-doctorat » (LMD) par une majorité d'étudiants. Il en résulte une baisse importante de l'attractivité de la filière de l'optique médicale. Aussi, conformément à la demande unanime des représentants des opticiens ainsi qu'à la recommandation du rapport IGAS - IGESR sur la filière visuelle (2019), il lui demande s'il entend travailler à ce que l'optique soit intégrée dans le cadre LMD ; il tient à souligner que cette intégration pourrait se faire à coût constant.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3356

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 214